

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**DU 01er octobre 2015****I – CONSEIL D'ADMINISTRATION**

1. Approbation du Procès-Verbal du 10 juin 2015 Page 2

II– DOMAINE PEDAGOGIQUE ET VIE SCOLAIRE

- Le contrat d'objectifs de l'établissement Page 2

III – AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**Projets pédagogiques**

- Séjour à Valence Page 3
 - Dons de la Maison des Lycéens Page 3
 - Ressources numériques Page 4
 - First certificate Page 4
 - Séjour au Sénégal (BTS) Pages 4,5
 - Echange avec l'Allemagne Page 5

Service de restauration

- Tarifs élèves Page 5
 - Tarifs divers et dégradations Page 5
 - Charges communes Page 5
 - Remise d'ordre du service de restauration 2016 Page 5
 - Decision budgétaire modificative Page 6
 - Admission en non-valeur Page 6
 - Contrats et conventions Page 6

IV – DIVERS

- Motion des enseignants Page 6
 - Informations sur les travaux Internat Page 6

Nombre total de feuillets 06

LE PRESIDENT DE SEANCE

LE SECRETAIRE DE SEANCE

A. COLLAS

M. GUIN PORTELLI

Conseil d'Administration **Jeudi 1^{er} octobre 2015**

Présents : 19 membres du CA

Le secrétariat est assuré par Mme Guin-Portelli, représentante des personnels enseignants.

Ouverture de séance à 18h00

I. Conseil d'Administration

Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 juin 2015. Mme Guin-Portelli émet des réserves et fait remarquer que le PV ne contient pas l'intervention de M. Morvan (représentant de la Région) lors des débats sur le projet de voyage pédagogique à New York des BTS. M. le Proviseur en prend note et répond que l'intervention de M. Morvan sera reportée sur le PV.

II. Domaine pédagogique et vie scolaire

Le Contrat d'objectifs de l'établissement

M. Le proviseur rappelle les quatre axes du projet d'établissement voté au mois de juin qui définissent les priorités de l'établissement pour les quatre années à venir. Ces axes ont été évalués par rapport à des analyses faites à l'échelle académique, et au niveau local. Ils répondent aux attentes du Contrat d'Objectifs mis en place par l'Académie de Rennes.

Les priorités du lycée ont été établies à partir de ces analyses ; il s'agit d'améliorer les points suivants : les résultats des élèves de 2de en fin d'année , et le manque d'ambition des élèves de terminale générale qui se dirigent dans l'ensemble plus vers des Bac +2, IUT ou STS.

Les priorités du lycée se font donc à partir de ce diagnostic. Les finances du lycée sont prioritairement utilisées pour cet objectif. Le budget de l'établissement doit être un outil au service du Projet d'Etablissement

(cf. document de travail transmis aux membres du CA)

Des débats s'ensuivent sur les résultats au Bac et la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur des élèves du lycée, sur les orientations à prendre et sur le travail très long à entreprendre afin d'atteindre les objectifs fixés.

M. Collas insiste sur le fait qu'il faut examiner attentivement les demandes du Projet d'Etablissement.

Les projets soumis doivent être conformes aux priorités du projet d'établissement, aux objectifs fixés, et aux priorités financières.

Par exemple l'objectif portant sur le continuum Bac -3 Bac +3 entraîne des frais de déplacement afin de faire découvrir aux élèves l'Université, les salons de l'orientation, les métiers. C'est un choix budgétaire à assumer, et qui est prioritaire devant d'autres actions.

M. Collas évoque aussi comme priorité les demandes pédagogiques de matériel en Maths et en STMG.

L'établissement doit prendre désormais le relais de la Région. Tout cela se fait avec la nécessité de réduire les dépenses de l'établissement, sans prendre inévitablement dans les fonds de réserve. M.Collas insiste sur le fait qu'il faut prioriser les demandes, et ne pas oublier qu'il faut aussi faire de nouvelles dépenses d'équipement.

Il précise aussi que le contrat doit parvenir au rectorat d'ici la fin du mois d'octobre.

Parmi les axes votés au mois de juin, l'objectif 4 (les voyages pédagogiques et projets culturels) propre à l'établissement n'apparaît plus dans le nouveau contrat, car il ne peut pas être contractualisé dans les engagements académiques. Certaines actions seront donc réduites financièrement (par exemple, les sorties cinéma se transformeront en séance dans l'amphi avec un DVD)

Mme Guin-Portelli intervient au nom de l'ensemble des enseignants réunis en HIS le mardi 29 septembre et demande l'autorisation de lire une motion votée lors de cette assemblée (cf. motion : Non à la remise en cause des projets pédagogiques de l'établissement »).

M. Collas répond et reconnaît avoir oublié la tenue d'un conseil pédagogique pour informer les enseignants et s'en excuse, l'ensemble des projets (hormis le projet New-York qui devient projet Sénégal, et un projet de voyage en Espagne) ayant été votés en juin. Selon lui il n'y a pas de coupe sombre, et en ce qui concerne la TA il reconnaît une baisse dans la collecte des fonds.

A ce sujet, Mme Gilvestre s'inquiète de la suspension des commandes pour la section STMG et STS, et sur la remise en cause des déplacements des élèves pour la visite d'entreprises. M. Collas répond qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir, et qu'elle peut donc, avec ses collègues, continuer à prospecter.

En ce qui concerne le contrat d'objectifs, Mme Gilvestre relève que l'on ne mentionne que les bacs +3. M. Collas répond qu'un des objectifs est de faciliter l'intégration des élèves dans les études supérieures. C'est pourquoi il y a plusieurs projets allant en ce sens : liaison vers l'université (partenariat avec l'UBS pour les sciences, l'espagnol, l'histoire), contacts avec d'anciens élèves ayant intégré des écoles ou des universités de proximité, travail sur la réussite des STMG en IUT.

Il rappelle aussi que c'est une priorité du Ministère de l'Education nationale, de l'Académie et de la Région.

Mme Paugam demande quelques éclaircissements sur les projets menés en 2de sur l'orientation et évoqués rapidement par M. Collas. M. Floch, un des professeurs participant aux projets, détaille le travail qui sera fait avec les élèves des classes de 2de7 et 2de9 : découverte des métiers, ouverture sur le monde professionnel.

Mme Paugam propose que d'anciens élèves de STS soient sollicités pour leur expérience professionnelle.

A la suite des nombreux échanges, M. Collas propose de passer au vote du Contrat d'Objectifs Lycée–Rectorat 2015-2019.

Vote : 19 pour

III. **Affaires administratives et financières** (cf. projet de délibération)

M. Julien précise que des modifications ont été apportées au document envoyé préalablement à l'ensemble des élus du CA.

Mme Pleiber et les représentants des parents demandent le vote à bulletin secret pour les projets pédagogiques.

1. **Projets Pédagogiques**

a. Séjour à Valence : Projet de voyage pédagogique proposé par Mme Dorval pour une classe de 1^{re} ES + une autre classe de 1^{ère}. M. Julien détaille le projet en précisant que la part famille initialement prévue a diminué, grâce notamment au don de la Maison des lycéens qui se porte à 980€.

Le CA se prononce sur le projet de voyage à Valence et fixe la part famille à 390€.

Vote :

14 pour

3 contre

1 abstention

Nul

b. Dons de la Maison des lycéens

Mme Guin-Portelli demande quels sont les critères retenus par les élèves pour soutenir les projets soumis par les enseignants. Mme Le Cornec précise que, pour le moment, les élèves n'en ont pas encore. Ils en sont au début et apprennent peu à peu. Le budget de la MDL sert à financer des projets pédagogiques et des projets menés avant tout par les élèves. La MDL a un fonds de roulement de 7000€ (FSE, APE, et cotisations des élèves). Il est à noter que 50% des lycéens ont cotisé (5000€). Le seul critère retenu : 48% du budget pour les projets pédagogiques.

Détail des dons :

1000€ : Val de Loire

980 € Espagne

550€ Italie

340€ : Paris (sciences/Histoire)

460€ : Mexique

Le CA se prononce sur les dons de la MDL au lycée de Kerneuzec conformément à la répartition ci-dessus.

Vote :

17 pour

1 abstention

1 blanc

Projets et actions entrant dans le PE et ne sollicitant pas de participation financières des familles

Quelques modifications par rapport aux documents transmis, certains projets étant parvenus tardivement. D'autre part les sorties cinéma ont été annulées et ne sont plus visibles dans le projet d'établissement. A la demande faite de savoir si les enseignants concernés ont été prévenus, M. Collas répond que deux d'entre eux ne sont pas encore au courant.

c. Ressources numériques : 2257,07€ (ressources pour le lycée : Actuel CIDJ) et Europresse)

First Certificate : 4000€

Formation des délégués : 450€

Déplacement Info Sup : 3033€

Déplacement Nantes et Port-Louis : 1202€ - projet enseignement d'exploration 2de sur le thème d'étude « Traités négrières et colonisation, histoire et mémoires »

Le Conseil d'Administration se prononce sur les actions entrant dans le Projet d'Etablissement.

Vote : 19 votes

17 pour

1 contre

1 abstention

d. First certificate

Le CA se prononce sur la participation des familles

Vote :

17 pour

2 abstentions

e. Séjour au Sénégal

Mme Paugam présente le projet des élèves de STS, qui remplace le projet de voyage à New York qui n'a pu se faire pour des raisons financières. Les étudiants s'étant beaucoup investis ont souhaité réaliser un projet humanitaire et solidaire avec une association de Bannalec « Bannalec-Sénégal ».

Mme Paugam insiste sur les objectifs de ce nouveau projet : ouverture, entraide, équipe, initiative, sensibilisation aux problèmes économiques et sociaux, développement, et aussi mise à disposition des compétences commerciales des étudiants.

Mme Paugam et M. Larreur détaillent le financement du projet qui apparaît partiellement dans le document remis aux membres du CA, puisque sur celui-ci la part famille correspond au coût réel du voyage, alors que dans le détail l'association des étudiants et la part demandée au lycée permettraient de réduire considérablement le coût (coût global par étudiant 1040 €, part lycée 3000 € et don de l'association Négotech 23500 €, donc part famille à 100 €)

Un débat entre les parents, les porteurs du projet et l'administration s'engage. Les parents font remarquer qu'il ne leur est pas possible d'entériner un projet dont la part famille se monte à 1040€. Les enseignants

font remarquer en effet que cela semble difficile, mais que le financement détaillé est clair, cependant l'administration refuse de modifier la présentation financière, car selon elle, il ne s'agit pas d'un projet du lycée, mais d'un projet de l'association des étudiants. Les parents proposent des solutions pour que le projet puisse se faire, mais se heurtent à un refus de la part de l'administration du lycée.

Vote :

9 pour

9 contre

1 abstention

Voix prépondérante du président du Conseil d'Administration. Le Proviseur annonce que le voyage n'est pas validé.

f. Echange Allemagne (2016) : un déplacement à Oldenburg en mars et un accueil en septembre
Cet échange concerne 25 élèves de 2de 8 pour un budget de 6450€, avec une part famille de 180€, et une part lycée de 450€.

Vote :

18 pour

1 abstention

Suite des délibérations (fin du vote à bulletin secret)

2. **Service de restauration**

a. Tarifs élèves

M. Julien précise que l'augmentation maximum est imposée par la Région, mais que les tarifs du lycée restent encore inférieurs aux tarifs pratiqués dans la majorité des établissements du Bassin.

Benjamin Guyomar demande pourquoi les étudiants de BTS ont un tarif plus élevé que les autres élèves du lycée. M. Julien explique qu'il s'agit d'une décision du conseil d'administration ancienne et que le tarif est très en dessous des tarifs du CROUS. Les BTS sont considérés comme des commensaux et à ce titre, c'est le conseil d'administration du lycée de Kerneuzec qui décide des tarifs et de l'accueil de ces élèves.

M. Le Dantec intervient alors pour poser une question sur l'affluence beaucoup trop importante au self, et demande s'il ne faudrait pas décider de ne plus accueillir les étudiants de BTS.

M. Larreur réagit immédiatement en précisant qu'il n'y a pas de restaurant universitaire à Quimperlé et que ce ne sont pas les quelques étudiants de BTS qui rendent l'accès au self plus difficile. S'il y a des solutions à trouver, elles sont ailleurs.

M. Colas clôt la polémique en passant au vote.

Vote :19 pour

b. Tarifs divers et dégradations

Vote : 19 pour

c. Charges communes 2015

Vote : 19 pour

d. Remise d'ordre du service de restauration pour l'année 2016

Vote : 19 pour

e. Décision budgétaire modificative

En lien avec les projets votés précédemment

Vote : 19 pour

d. Admission en non-valeur

Vote : 19 pour

f. Contrats et conventions

M. Julien précise que le contrat avec l'Encyclopédie Universalis a été retiré de l'ordre du jour afin de le renégocier. Pour le moment, c'est un contrat d'un an qui a été signé. Un contrat pluri annuel fera l'objet d'un vote au Conseil d'Administration.

M. Julien propose au CA de donner l'autorisation au chef d'établissement de signer un contrat avec la société SEMIS qui s'occupe des alarmes pour l'internat et l'externat. Il s'agit d'un contrat se montant à 8500€. Ce contrat actualise les obligations en termes de visite annuelle.

Vote : 19 pour

Questions diverses

- Lecture d'une motion rédigée par les personnels enseignants sur la fragilité du réseau « Espace numérique précaire » pour alerter les membres de CA.

Réponse de M. Collas : il n'est pas possible de créer un poste qui n'existe pas, et il n'est pas envisageable de prendre sur les postes de vie scolaire. Avec Mme Le Cornec, son adjointe, il a à plusieurs reprises alerté le SERIA sur les dysfonctionnements apparus sur le réseau, tout le lycée est touché, l'administration aussi. M. Larreur fait remarquer que la seule solution serait d'avoir un animateur réseau à temps plein, et non pas un agent de maintenance de matériel. M. Collas annonce qu'il va encore avoir une réunion avec les membres du SERIA le 6 novembre pour voir quelles solutions envisagées. L'échéance du mois de janvier est annoncée pour une éventuelle amélioration. Les enseignants alertent les parents sur les conséquences que cela peut avoir sur les échéances du BAC.

- Information sur les travaux à l'Internat : M. Collas informe les membres du CA que les travaux débuteront le 9 octobre.

Fin de la séance : 20h50